FICHE SIGNALÉTIQUE

1. IDENTIFICATION DES SUBSTANCES & INFORMATION SUR COMMERCE / ENTREPRISE

Nom du produit : MASTERS[®] LLFA[®] TAPE / Ruban à compression LLFA[®] MASTERS[®]

Appellation commerciale : Dipoly Siloxane

Applications communes usuelles: Protection de jonctions de fils électriques, isolant électrique, garniture

mécanique d'étanchéité.

Nom & adresse du fournisseur : G. F. THOMPSON Cie Ltée

620 Steven Court, Newmarket, Ontario L3Y 6Z2

Numéro de téléphone d'information; Lundi à vendredi, 7h30à 17h00, Heure de l'Est américaine :

(905) 898-2557

(800) 499-3673 (numéro vert)

Numéro de téléphone d'urgence : 905-252-6219 ou 416-786-4336

2. PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Sommaire des propriétés Ce produit est stable et chimiquement inerte. Ce produit est conçu de

caoutchouc opaque n'ayant pas d'effets connus sur la santé dans sa fin de vie

du produit.

Voies d'exposition Inhalation ∘ Contact oculaire ∘ Cutané ∘ Ingestion

Limite permise d'expositionNon disponibleRisque d'effet aigu sur la santéAucun connuRisque d'effet chronique sur la santéAucun connu

L'inhalation des contaminants atmosphériques doit être évitée. Ceci peut se produire lors d'une surchauffe ou combustion.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substances représentant un danger pour la santé ou l'environnement décrites par Chemicals Hazard Information & Packaging - Règlementations sur les substances chimiques 1994 telles qu'amendées.

(Valeurs typiques - pas Spécifications)

Ingrédients dangereux	Nom chimique	#CAS	%	
	Octaméhylcyclotétrasiloxane	556-67-2	<2	
	Acide borique	10043-35-3	<1	
	Silice amorphe état gazeux	112945-52-5	<40	**Risque de poussière
Perkadox PD-50S-PS-A	Di(2,4-dichlorobenzoyl) peroxyde	133-14-2	<2	

TOUS LES AUTRES INGRÉDIENTS NE SONT PAS DANGEREUX ET NE SONT PAS RÉPERTORIÉS CAR EXCLUSIFS.

4. PREMIERS SOINS

Contact oculaire : Le contact avec les yeux est peu probable lors d'une utilisation normale du

produit fini. Aucun effet nuisible à l'état de santé n'est à prévoir advenant un

contact avec les yeux.

^{**} Cette matière est encapsulée dans un liant polymère qui élimine tout risque d'exposition à la poussière.

Cutané: Aucun effet nuisible à l'état de santé n'est à prévoir advenant un contact avec la

peau. Le contact avec la peau durant l'utilisation du produit fini n'est pas assujetti à

causer une irritation significative.

Ingestion: Vu l'état physique de ce produit, son ingestion est peu probable. L'ingestion du

produit fini n'est pas assujettie à causer des effets nuisibles pour la santé.

Inhalation: Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; toutefois, aucun effet nuisible à l'état

de santé n'est à prévoir. Les effets de l'inhalation sur l'état de santé ne sont pas à prévoir à moins que le produit ne soit en combustion. Si les produits qui se dégagent de la combustion sont inhalés, allez vers un endroit pourvu d'air frais. Veillez à recevoir des soins médicaux en cas d'irritation des voies respiratoires ou lorsque la

respiration devient difficile.

5. PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Pont d'éclair	Unités	Méthode	Limites d'inflammabilité	LEI (LEL)	LES (UEL)	
Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	
d'extinctions so			édés standards de lutte contre l'incendie dont les moyens int adaptés pour éteindre ce genre de produit. AGENT CHIMIQUE EN XYDE DE CARBONE, EAU PAR JET DIFFUSÉ.			
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Comme pour tout autre incendie, évitez l'exposition au feu, aux vapeu des produits en combustion. Faire évacuer tout personnel non essenti de l'incendie. Les personnes assignées à combattre l'incendie devraie d'un appareil respiratoire autonome (masque complet).			non essentiel loin des lieux			
Risques d'explo d'incendie inhal		Aucun connu				

6. PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL OU DE FUITE

Étapes à suivre advenant un déversement ou une fuite du produit :

Retirer le produit du plancher et mettre au rebut le produit contaminé.

Consignes de mise au rebut :

Mettre au rebut en suivant les règlementations locales, provinciales / d'États et/ou fédérales.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à suivre lors de la manutention et l'entreposage :

Aucune précaution prescrite pour la manutention et l'entreposage. Idéalement, entreposer dans le sac à fermeture réutilisable fourni. Il est recommandé d'entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Si possible, faire la rotation des produits en stock.

Sécurité intégrée

Tel prescrit suivant les procédés d'usage.

8. CONTRÔLE D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Protection respiratoire N'est pas normalement exigible sauf en cas de combustion du

produit.

Protection oculaire et du visage Lunettes de sécurité ou exigences des lieux du point de vue de la

sécurité.

Gants protecteurs N'est pas normalement exigible.

Autre équipement de protection Bonne hygiène personnelle.

Ventilation N'est pas normalement exigible. Une ventilation locale est

recommandée face à des procédés à haute température.

9. DONNÉES PHYSIQUES

Point d'ébullition Non disponible Unités Non disponible

Pression de vapeur (mm Hg.)

Densité de vapeur (air=1)

Solubilité à l'eau

Non disponible

Non soluble

Apparence Solide caoutchouté

Densité relative (H2O=1) 1.178

Point de fusion Non disponible Unités Non disponible

Taux d'évaporationNon disponible% Volatiles (par volume)Non disponibleOdeurOdeur sucrée

10.DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET LA STABILITÉ

Conditions provoquant l'instabilité Le produit est stable.

Incompatibilité (produits à éviter)

Aucun connu.

Décomposition dangereuse des produitsMonoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de silicium.

Polymérisation dangereuse Ne se produira pas.

Sensibilité spéciale Aucune.

11.PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Cancérogénicité: Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le CIRC (IARC) (Centre International de Recherche sur le Cancer) ou le NTP (National Toxicology Program) et n'est pas classifié comme étant cancérigène par l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration).

12.INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ

Les essais effectués sur le produit indiquent la conformité à la norme BS6920 : Partie 1 : 2000 - « Convenance des produits non métalliques pour utilisation en contact direct avec l'eau destinée à la consommation humaine en ce qui concerne leur effet sur l'eau. » Les résultats montrent qu'il peut être entièrement immergé jusqu'à 85 °C, sans effet sur la qualité de l'eau.

Ces résultats indiquent qu'il n'y a pas de toxicité aquatique et qu'il n'y a aucun risque pour les organismes de l'environnement.

MOBILITÉ

Il n'y a pas de risque que la substance soit rejetée dans l'environnement, vers les eaux souterraines ou loin du site de rejet.

RÉMANENCE ET DÉGRADATION

La demi-vie de dégradation du produit n'est pas connue.

Résultats des essais d'analyse des effluents gazeux de la norme NFX 70-100 (*Analysis of Gaseous Effluents Test*) indiquent un très faible indice de toxicité CIT (*Conventional Index of Toxicity*) Valeur : 5,20. Si le produit est incinéré, les composantes gazeuses qui en résultent présentent peu de risques pour l'environnement.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Il n'y a pas de risque potentiel que la substance accumule dans le biote, passant à travers la chaîne alimentaire.

K_{ow} Non disponibleFacteur de concentration Non disponible

biologique

AUTRES EFFETS NON DÉSIRÉS

Il n'y a pas de potentiel d'effets environnementaux négatifs à l'utilisation de la substance. Il n'a aucun potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone. Il n'a pas le potentiel de création d'ozone photochimique. Il n'a pas le potentiel d'accélérer le réchauffement climatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Classe RCRA Hazard Class (40 CFR 261)

Lorsque la décision est prise de mettre au rebut cette matière, telle que reçue, est-elle classée comme étant un déchet dangereux? **NON**

14.INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Transport par voie terrestre DOT Non soumis à DOT.

(49 CFR 172.101) (Road Shipment Information)

Transport par voie maritime (IMDG)

Non soumis au code IMDG.

Transport par voie aérienne (IATA) (Air Shipment)

Non soumis aux règlementations d' IATA

Déchets dangereux EPA (Hazard Waste) :Non disponibleClassification OSHA des substances dangereusesNon disponible

(Hazard Class):

Catégorie(s) SIMDUT (HWMIS): Non classifié SIMDUT (WHMIS)

Classification NFPA/HMIS: Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

15. INFORMATION RÈGLEMENTAIRE

CERCLA

Le CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) de 1980 requière un signalement au NRC (National Response Centre), révélant des quantités de rejets de substances dangereuses équivalentes ou plus grandes que les quantités faisant l'objet des RQs (Reportable Quantities) dans 40 CFR 302.4 (pour CERCLA 102).

Composantes présentes dans ce produit à un niveau pouvant nécessiter une déclaration en vertu de la loi :

Nom chimique # CAS Concentration maximale (% poids)

Silice amorphe, état gazeux, sans cristallin 112945-52-5 40%

SARA Titre III, article 311/312

Le SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act, Title III) de 1986 requiert une planification des mesures d'urgence selon les TPQs (Threshold Planning Quantities) et révélant des quantités à déclarer sur les RQs (Reportable Quantities) dans 40 CFR 355 (utilisé pour SARA 302, 304, 311, et 312).

Composantes présentes dans ce produit à un niveau pouvant nécessiter une déclaration en vertu de la loi :

Nom chimique # CAS Concentration maximale (% poids)

Silice amorphe, état gazeux, sans cristallin 112945-52-5 40%

SARA Titre III, article 313

Le SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act, Title III) de 1986 requiert que des rapports annuels des rejets de produits chimiques toxiques soient soumis et inscrits sur 40 CFR 372 (pour SARA 313).

Composantes présentes dans ce produit à un niveau pouvant nécessiter une déclaration en vertu de la loi :

Nom chimique # CAS Concentration maximale (% poids)

Silice amorphe, état gazeux, sans cristallin 112945-52-5 40%

TSCA

Les composantes de cette mixture sont listées à l'intérieur du registre des substances chimiques du TSCA (Toxic Substance Control Act).

Ce produit ne contient aucun produit chimique qui exigerait une notification liée à l'exportation sous la section 12(b) des règlementations de TSCA.

16. AUTRE INFORMATION

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies en conformité avec les règlementations sur les exigences des produits chimiques (*Hazard Information & Packaging*). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles indiquées à la section 1 sans d'abord consulter le fournisseur afin d'obtenir des instructions de manipulation écrites. Puisque les conditions spécifiques assujetties au produit ne relèvent pas des fournisseurs, l'utilisateur est responsable de s'assurer que les exigences de la législation sont respectées.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de la législation nationale en vigueur et des connaissances. Cette fiche fournit des conseils sur les aspects de santé, de sécurité et d'environnement lié à ce produit et ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou de convenance à un usage particulier.

Informations complémentaires et conseils pertinents peuvent être trouvés à l'intérieur des articles suivants :

Control of Substances Hazardous to Health Regulations 1994 (SI 1994:3246) Manual Handling Operations Regulations 1992 (SI 1992:2793) Storage of Packaged Dangerous Substances HS (G) 71 Environmental Protection (Duty of Care) Regulations 1992 (SI 1988: 2839)

Avis de non-responsabilité

G.F. THOMPSON estime que les informations contenues dans ce document sont rédigées au mieux de ses connaissances et en bonne foi, exactes et fiables à la date d'émission de cette fiche de données de sécurité. Toutefois, étant donné que les conditions de manipulation, d'utilisation et de stockage de ces matériaux sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité pour les dommages corporels ou dégâts matériels résultant de l'utilisation de ces matériaux et n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude ou la fiabilité des données ou des résultats obtenus par leur utilisation. Toutes les matières peuvent présenter des dangers non déterminés et doivent être utilisées avec prudence. Les informations et recommandations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont offertes pour la considération et l'examen des usagers. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces informations et données pour se conformer à toutes les règlementations et les lois applicables au niveau international, fédéral, des États et local.